

# PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE  
PÔLE TERRITORIAL PAYS DE BIDACHE

*Année 2017*

## PREAMBULE

*Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des entités éducatives habilitées pour accueillir de manière habituelle et collective des mineurs à l'occasion des loisirs (arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement).*

*Pour permettre son fonctionnement, un accueil de loisirs doit répondre aux exigences suivantes :*

- *Avoir une équipe d'animation qualifiée*
- *Avoir défini un projet éducatif*

*Qu'est-ce qu'un projet éducatif ?*

*Le projet éducatif exprime les valeurs éducatives que l'organisateur souhaite promouvoir à travers les relations et les activités proposées aux enfants accueillis.*

*(Le projet éducatif est rendu obligatoire par le décret 2002-885 du 3 mai 2002).*

---

La Communauté de Communes du Pays de Bidache développe une politique en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Elle dispose pour ce faire de divers moyens financiers, matériels et humains permettant la mise en œuvre de la politique choisie par les élus de la collectivité. Elle oriente ses actions vers le domaine de l'animation, en incluant à ce dernier un vecteur social, en développant des partenariats locaux.

C'est dans l'exercice de ces missions de service public que chaque enfant pourra trouver des outils d'épanouissement personnel, des savoir-faire et des savoir-être. Ainsi, elle propose des projets relevant de son champ d'action (accueil de loisirs, Point jeunes, séjours courts...) dans l'objectif de répondre au besoin des usagers.

## Présentation

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un accueil intercommunal, situé à Bidache. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans (et aux enfants de 2 ans  $\frac{1}{2}$  scolarisés) de la Communauté de Communes du Pays de Bidache et à ceux des Communes extérieures, en périscolaire et extra-scolaire.

Il offre également un accueil ponctuel des jeunes de 12 à 17 ans (Point Jeunes).

L'ALSH doit assurer un rôle social et éducatif auprès du public accueilli.

C'est à la fois un lieu de vie pour l'éducation aux loisirs, à la sensibilisation, à la citoyenneté et un lieu d'apprentissage à travers le jeu.

L'ALSH doit faire ressortir la richesse de la vie collective pour l'apprentissage du respect de l'autre, de la tolérance et de l'acceptation des différences.

La vie collective se doit d'être organisée, le cadre de vie de qualité, les adultes référents compétents et disponibles pour que les enfants vivent au mieux ensemble.

Pour réussir, l'équipe doit créer un climat sécurisant permettant à l'enfant de vivre des relations de confiance avec l'adulte et son entourage.

L'équipe, soucieuse de son rôle éducatif, doit offrir à l'enfant les moyens adaptés à son âge et à ses aspirations et l'incitera à participer à la construction de projet.

La mission de l'équipe éducative sera de mettre au service des enfants et des jeunes les moyens nécessaires pour développer des valeurs de respect et de socialisation.

## 1. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Le personnel ALSH

L'Equipe pédagogique est constituée de :

- Une Directrice
- Une Directrice adjointe BAFD
- 2 animatrices BAFA
- 2 Animatrices CAP Petite Enfance
- 2 à 9 postes d'animateurs saisonniers
- 1 agent d'entretien

- Les services communautaires mis à disposition

- 1 agent technique pour la maintenance
- 1 prestataire pour la restauration

- Le personnel Point Jeunes

- Une Référente BAFD
- 1 à 2 animateurs

- Les locaux / L'équipement de l'ALSH

Les locaux du Pôle Enfance de Bidache ont une surface totale de 550m<sup>2</sup>. Ils sont mutualisés entre 3 services : multi-accueil, RAM, ALSH. La partie ALSH y occupe 300 m<sup>2</sup>. Elle comprend :

- Une salle de motricité également utilisée pour la sieste des enfants de 3 à 5 ans (10 à 12 lits)
- Deux salles d'activités
- Une bibliothèque (coin lecture)
- Une salle de peinture et d'activités manuelles
- Des sanitaires adaptés selon les âges
- Une cour et un préau
- Une infirmerie
- Un coin cuisine
- Une lingerie
- Des locaux de rangement du matériel sportif ou d'extérieur,
- Le Bureau de la Directrice, de la Directrice adjointe et de la Référente du Point Jeunes

- Autres locaux

- Le restaurant scolaire communautaire situé rue des jardins à Bidache
- La partie crèche (250m<sup>2</sup>) ainsi que sa cour extérieure peuvent être occupées lorsque la crèche est fermée.
- La piscine communautaire située allée du parc des sports à Bidache
- Des infrastructures de la commune de Bidache peuvent également être utilisées. (piscine, fronton, terrain de football, mur à gauche, terrain d'athlétisme par le biais de la convention et le dojo).

- L'ouverture et les horaires

- Les mercredis scolaires :  
De 12h à 18h45 (18h-18h45 garderie payante)
- Les vacances :  
De 7h30 à 18h45 (7h30-8h15 et 18h-18h45 garderie payante)

- Descriptif d'une journée type

- Les mercredis scolaires

12h10	12h30/45	Prise en charge des enfants en bus et à pieds dans chaque école puis accueil au réfectoire
12h30/45	13h30	Déjeuner au réfectoire
13h30	14h00	Temps libre ou calme selon les âges. Sieste avec réveil échelonné selon le rythme de chaque enfant.
14h00	16h30	Activités ludiques et de découverte
16h30	17h00	Rangement et goûter
17h00	18h45	Temps libre et jeux avec les animateurs. Accueil des familles, départ échelonné des enfants.

- Les vacances

Matin	7h30	9h00	Ouverture, accueil des familles, accueil des enfants sous forme d'ateliers
	9h00	11h30	Activités selon les groupes d'âge
	11h30	12h00	Temps libre, rangement et préparation pour le repas
	12h00	13h15	Déjeuner au réfectoire
Après-midi	13h15	14h00	Temps libre pour les grands. Temps calme ou sieste pour les plus petits avec réveil échelonné selon le rythme de chaque enfant.
	14h00	16h30	Activités ludiques et de découverte
	16h30	17h00	Rangement et goûter
	17h00	18h45	Temps libre et jeux avec les animateurs. Accueil des

- **Le Point Jeunes**

- Une rencontre mensuelle entre la Référente et les jeunes a lieu dans les locaux de l'accueil de loisirs le samedi matin.
- Diverses activités et ateliers contributifs sont proposés tout au long de l'année.

- **Les Partenaires**

- La CAF
- La PMI
- La DDCS
- Les associations intercommunales

- **Les modalités d'inscription**

Pour inscrire un enfant, chaque parent doit se procurer un dossier d'inscription auprès du secrétariat de l'accueil de loisirs ou sur le site internet de la Communauté de Communes :

<http://www.pays-de-bidache.fr/enfance-jeunesse-personnes-agees/accueil-de-loisirs>

Le dossier d'inscription est constitué :

- D'une fiche sanitaire à remplir
- De la photocopie du carnet de vaccination
- Du numéro d'allocataire CAF ou MSA
- De la photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant.

## **2. VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

- **Le rythme de vie de l'enfant**

Le rythme de vie des enfants est un élément primordial de la vie de l'accueil de loisirs. L'organisation de l'accueil doit être réalisée avec le souci de permettre à chaque enfant de vivre à son rythme. Il est important de prendre en compte ces éléments et de veiller à ce que la journée de l'enfant soit équilibrée en intensité par une arrivée échelonnée, un temps calme ( une sieste pour les plus petits) et un dosage des activités calmes et intenses. Il faut veiller à ce que le rythme de la journée, dans son ensemble, offre des temps de récupération.

- **Les repas**

L'accueil de loisirs doit être un lieu où l'on prend le temps de manger une nourriture saine, équilibrée et bien préparée. Le moment du repas est un temps de récupération et d'échanges. Chaque enfant apprend à goûter, à partager. Les enfants de plus de 6 ans se servent eux-mêmes (nourriture, eau) sous la surveillance des adultes qui font en sorte que le repas soit aussi un moment éducatif.

- **L'hygiène et la santé**

L'équipe d'encadrement doit veiller à mettre en place des règles d'hygiène indispensables à toute vie en collectivité (lavage des mains régulier, etc...) et être à l'écoute des difficultés que peuvent rencontrer les enfants dans ce domaine.

### **3. LES ACTIVITES**

L'organisation des activités doit permettre à chacun d'exprimer ses désirs d'où l'attitude déterminante de l'animateur qui doit savoir écouter, réagir, motiver et valoriser. L'importance de la participation aux projets et à l'organisation d'activités est primordiale.

- **Les activités**

Les activités physiques et sportives proposées sont des activités de découverte.

Toute activité sportive de perfectionnement, de pratique ou d'apprentissage sera accompagnée par un professionnel titulaire du brevet d'état correspondant à la discipline et en possession de la carte professionnelle, conformément à l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles.

- **Les sorties**

Des sorties pour pratiquer des activités à l'extérieur de la structure de l'ALSH sont proposées.

Pour certaines de ces sorties, l'ALSH peut disposer de 2 mini bus.

Pour les sorties en grand nombre, l'ALSH fait appel à un transporteur habilité.

- **La participation de tous**

L'action de l'équipe éducative sera de permettre une continuité dans le déroulement des activités et non pas de les enchaîner les unes derrière les autres, sans lien entre elles ; d'où la nécessité pour l'équipe de proposer des activités autour d'un thème.

#### 4. COMMUNICATION

- Favoriser le dialogue avec les parents

L'équipe d'encadrement se doit d'être au plus près des parents, par le biais de la communication écrite ou orale, et en se montrant disponible pour répondre aux questions et interrogations des familles.

- Evaluation

Un questionnaire d'évaluation sera utilisé afin de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de l'action conduite à l'ALSH.

#### 5. OUTILS D'INFORMATION

- Le règlement intérieur

Lors de l'inscription de leur(s) enfant(s), les familles se voient remettre le règlement intérieur de l'ALSH ; elles doivent en prendre connaissance et le signer.

- Le programme d'animation

Le programme d'animation est mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes. Pour les vacances d'été, des flyers décrivant le programme proposé sont distribués dans les Mairies et dans les écoles.

- Les coupons d'inscription

Les fiches d'inscription pour les mercredis scolaires ou les vacances sont mises en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes. Elles sont également disponibles à l'accueil de loisirs.

- Dates d'inscription à l'accueil de loisirs

Un tableau récapitulatif des dates d'inscription pour chaque période est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes. Il est également affiché sur la porte de l'accueil de loisirs.

- Tableaux d'affichage

Ces tableaux, situés à l'intérieur du centre et régulièrement mis à jour, fournissent toutes les informations utiles à la vie de l'accueil de loisirs.



- **Le site internet**  
<http://www.pays-de-bidache.fr/enfance-jeunesse-personnes-agees/accueil-de-loisirs>
- **Coupon « infos »**  
Des coupons d'information sont distribués dans les écoles afin de rappeler aux familles les dates d'inscription pour les vacances ou les mercredis scolaires.
- **Mails**  
Les factures, les reçus de règlement et les informations relatives à la vie de l'accueil de loisirs sont prioritairement envoyés par courrier électronique aux parents disposant d'une boîte mail.

## 6. OBJECTIFS EDUCATIFS

- Assurer la sécurité morale et physique de chaque enfant
- Proposer des activités diversifiées et de qualité qui répondent aux intérêts, aux rythmes et aux besoins de l'enfant
- Développer l'autonomie et l'épanouissement de chacun
- Tenir compte de l'individualité de chacun dans le groupe
- Favoriser l'intégration et la vie en collectivité
- Développer la citoyenneté en favorisant la vie démocratique
- Eveiller la curiosité de l'enfant
- Découvrir son environnement
- Favoriser l'accès à la culture
- Veiller à l'information des familles, être à l'écoute

## 7. FINALITES

Au vu des arguments présentés, l'Accueil de loisirs, à travers son projet pédagogique devra répondre aux orientations suivantes :

- Proposer un cadre sécurisant et un lieu de vie agréable pour l'enfant et la famille,
- Permettre une souplesse d'accueil afin de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles,
- Offrir des activités de loisirs éducatives pour tous et accessibles au plus grand nombre,
- Favoriser l'accueil d'enfants de milieux divers par le respect des individus dans leurs différences.

Bidouze, le 8 juin 2017

" Par délégation "  
Le vice - Président en  
charge de l'Action Sociale

M. Benoît CACHENAUT



